

**Le très hon. Joe Clark (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je porte un tel respect au Parlement que je ne me permettrais pas de revenir sur la décision d'un comité parlementaire.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, quand il était dans l'opposition, le premier ministre ne laissait pas son prédécesseur s'en tirer avec des réponses aussi spécieuses, et ce n'est pas non plus mon habitude. J'aimerais demander au premier ministre s'il croit qu'un ministre de la Couronne, et surtout un premier ministre qui a parlé de réformes du Parlement, devrait ordonner à ses propres députés d'arrière-ban de voter à l'opposé de leurs propres désirs, comme cela s'est produit hier soir?

**M. Clark:** Monsieur l'Orateur, j'ignore quels sont les rapports exacts, à l'intérieur de ce parti, entre le chef et les députés d'arrière-ban, comme il les appelle. En tout cas, dans notre parti, tous les députés forment leur propre opinion.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Clark:** Je suis forcé de constater que ce principe, qui est une pratique établie depuis longtemps dans notre parti, paraît si extraordinaire aux yeux des autres partis qu'il provoque la surprise et l'angoisse.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Clark:** Je m'en tiens à ma réponse. Un comité parlementaire nous a fait une recommandation. Certes, cette recommandation traduit en parti le désir du gouvernement de la Banque du Canada de comparaître le plus tôt possible devant ce comité. Naturellement, je n'ai nullement l'intention de m'opposer à cette recommandation.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, la plupart des gens pensaient que le gouvernement avait été élu pour commander au gouverneur de la Banque du Canada, et non pour lui obéir comme cela semble le cas, d'après la réponse du premier ministre.

En ce qui concerne l'importante question de la politique des taux d'intérêt, qui relève de lui à titre de chef de gouvernement, le premier ministre ne croit-il pas qu'à l'heure qu'il est les Canadiens en ont assez de voir leurs taux d'intérêt fixés par des décisions prises à Washington plutôt qu'au Canada? Ne convient-il pas que les Canadiens aimeraient voir leur gouvernement pratiquer une politique de faibles taux d'intérêt du genre de celles qui ont donné de si bons résultats dans des dizaines de pays européens?

**M. Clark:** Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, le chef du Nouveau parti démocratique me demande mon opinion. Mon opinion—que je ne devrais peut-être pas énoncer, aux termes du Règlement de la Chambre—est que la population ne veut pas des taux d'intérêt élevés. Nous non plus. Mais en tant que gouvernement du pays, nous savons qu'il faut nous sortir d'une situation économique très difficile, et nous n'y réussirons pas en nous refusant à prendre des décisions pénibles.

● (1425)

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Vous aviez toutes les solutions en mai.

### Questions orales

#### LE COMMERCE INTERNATIONAL

##### LA PROMOTION DES EXPORTATIONS CANADIENNES

**M. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord):** Monsieur l'Orateur, hier, à l'occasion d'une conférence sur les exportations, le ministre d'État chargé du Commerce international a prédit hier que le Canada enregistrerait un déficit record de sa balance commerciale de 10 milliards de dollars en 1980-1981. Par ailleurs, toujours à l'occasion de la même conférence, le ministre de l'Industrie et du Commerce aurait déclaré, selon la Presse canadienne, que le gouvernement a maintenant cessé d'intervenir en faveur des exportateurs canadiens, et notamment abandonné ses enquêtes de marché et ses négociations commerciales.

Le ministre d'État aurait-il l'obligeance d'assurer à la Chambre qu'on ne supprimera pas les mesures visant à promouvoir les exportations canadiennes, notamment les activités mentionnées par le ministre de l'Industrie et du Commerce?

**L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international):** Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré hier à la conférence que notre déficit commercial, le déficit de notre balance commerciale, pourrait atteindre le chiffre de 10 milliards de dollars. Je voulais faire comprendre toute la gravité du problème auquel nous faisons face. Il s'agit d'un problème qui ne date pas d'aujourd'hui. Comme le sait fort bien le député, nous nous ressentons fortement des séquelles des problèmes que nous avons connus au milieu des années 70 sous le gouvernement précédent.

Je le répète, nous ne négligerons rien pour favoriser les échanges commerciaux. Nous étudions actuellement divers programmes concernant la promotion des échanges et la politique du gouvernement à cet égard. Nous espérons publier les résultats de certaines de ces études avant la fin de l'année en cours. Le gouvernement n'a nullement l'intention de diminuer ses efforts pour stimuler le commerce dans notre pays. Je tiens à dire . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**M. MacLaren:** Monsieur l'Orateur, vu la réponse du ministre d'État, puis-je en conclure que, contrairement, aux propos que le ministre de l'Industrie et du Commerce aurait tenus au sujet d'une diminution des études de marché et des négociations commerciales, le gouvernement n'a pas l'intention de se retirer de ces domaines?

**M. Wilson:** Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que les observations que l'on attribue au ministre de l'Industrie et du Commerce portaient sur un secteur beaucoup plus vaste que celui du commerce seulement. Le gouvernement n'a nullement l'intention de cesser de collaborer à la stimulation des échanges commerciaux et de négocier des ententes commerciales, dans la mesure où ses interventions peuvent être de quelque utilité.

LE DÉMÉNAGEMENT ÉVENTUEL DE L'AMBASSADE CANADIENNE DE TEL AVIV À JÉRUSALEM—L'INCIDENCE SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur l'Orateur, un certain nombre d'hommes d'entreprises canadiennes ont déploré les conséquences de la promesse du gouvernement de déména-